



Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2021

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du commerce et de l'investissement

Septième session

Bangkok, 27-29 janvier 2021

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur les travaux de sa septième session

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant une décision de la Commission

1. Les recommandations ci-après du Comité du commerce et de l'investissement sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité, conscient du rôle que jouent le commerce et l'investissement s'agissant de faire face aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de s'en relever, réaffirme son engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement visant à assurer la circulation régulière des marchandises aux points nationaux de passage de la frontière. Dans ce contexte, il recommande que le secrétariat poursuive ses activités relatives au commerce, à l'investissement et au développement des entreprises en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en renforçant et en rendant plus efficaces les mécanismes de coopération régionale établis par les États membres, tels que l'Accord commercial Asie-Pacifique et d'autres accords régionaux de partenariat commercial et économique, en tenant compte notamment des vulnérabilités des pays ayant des besoins particuliers.

Recommandation 2

Le Comité recommande d'inclure dans les futurs accords régionaux de commerce et de coopération, des dispositions qui limitent la désorganisation du commerce, de l'investissement et des chaînes de valeur mondiales associées en cas de pandémie ou d'autres crises. Il recommande également d'ajouter dans ces accords des dispositions soutenant le développement durable.

Recommandation 3

Le Comité exprime son soutien et remercie le secrétariat en ce qui concerne l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale (TINA) en ligne qui a pour mission d'aider les États membres de la CESAP à négocier des accords commerciaux, l'objectif final étant de renforcer le commerce à l'appui du Programme 2030, et recommande la poursuite de ces activités.

Recommandation 4

Reconnaissant l'importance de l'investissement étranger direct (IED) pour le relèvement après la crise et la reconstruction en mieux dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030, le Comité recommande que davantage d'attention soit accordée au rôle des entrées et sorties d'IED dans la promotion du développement durable et que les pays favorisent les régimes d'investissement transparents. Dans ce contexte, le Comité soutient les initiatives du secrétariat visant à a) étudier la possibilité de créer une plateforme en ligne qui aide les États membres à faire correspondre les entrées et sorties d'IED dans la limite des ressources existantes et b) élaborer des modèles d'indicateurs qui aident les États membres à évaluer la contribution des IED au développement durable.

Recommandation 5

Reconnaissant l'importance des microentreprises et petites et moyennes entreprises qui contribuent à faire face à la pandémie de COVID-19 et à créer de l'emploi et la croissance économique, le Comité recommande que le secrétariat poursuive ses travaux à l'appui de ces entreprises et de leur intégration dans les chaînes de valeur. Le Comité souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes ou sont gérées par des femmes.

Recommandation 6

Reconnaissant le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme 2030, le Comité recommande que les modalités employées par le secrétariat pour mobiliser les entreprises à cette fin, à savoir le Réseau des entreprises durables de la CESAP et le Forum Asie-Pacifique des entreprises, soient maintenues et améliorées et que le secrétariat redouble d'efforts pour promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de démarches novatrices pour les entreprises qui contribuent à la durabilité, notamment les principes et les normes internationalement reconnus en matière de conduite responsable des affaires tels que ceux qui figurent dans le Pacte mondial des Nations Unies.

Recommandation 7

Reconnaissant l'importance croissante du commerce électronique et du commerce numérique, le Comité recommande aux États membres de renforcer leur collaboration, selon qu'il convient, afin de réduire les obstacles au commerce des biens et des services qui sous-tendent le commerce numérique afin d'assurer un échange électronique continu et sûr de données et de documents électroniques entre les pays et d'harmoniser les règles et les réglementations applicables au commerce électronique et au commerce numérique. Il recommande également de tirer parti, dans la mesure du possible, des normes, des cadres internationaux et des initiatives existants, notamment de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

Recommandation 8

Conscient des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle tout comme des défis qu'elle représente, le Comité recommande que le secrétariat lance une étude sur les incidences de la quatrième révolution industrielle sur la production, l'emploi, les entreprises et le commerce qui aborde notamment l'appui politique et technique dont les petites économies et les économies émergentes ont besoin pour s'adapter face à ces incidences.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité, sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité décide de demander au secrétariat d'approfondir son analyse des règles et réglementations conventionnelles applicables au commerce électronique et au commerce numérique, en collaboration avec d'autres organisations concernées, en vue de promouvoir l'harmonisation et le recensement des bonnes pratiques à l'échelle internationale.

Décision 2

Reconnaissant qu'il subsiste un écart important entre les capacités relatives au commerce électronique et au commerce numérique des pays les moins avancés et celles d'autres pays, le Comité décide de prier le secrétariat d'apporter un appui aux petites économies et aux pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne l'élaboration de recommandations pragmatiques, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le lancement d'une étude sur l'effet de l'harmonisation des règles et réglementations applicables au commerce électronique et au commerce numérique sur la participation effective de ces pays au commerce électronique et au commerce numérique.

Décision 3

Le Comité décide de prier le secrétariat d'organiser, dans la limite des ressources existantes, des consultations régionales sur le commerce et l'investissement dans le but précis d'aider les pays les moins avancés à faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever, afin qu'ils puissent sortir de la catégorie des pays les moins avancés, notamment dans le contexte de leur engagement dans l'Organisation mondiale du commerce.

Décision 4

Le Comité décide de prendre note des conclusions et des recommandations figurant dans les documents ci-après :

- a) Tendances récentes et faits nouveaux concernant le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2021/1/Rev.1) ;
- b) Promouvoir les investissements étrangers directs entrants et sortants après la pandémie de maladie à coronavirus (ESCAP/CTI/2021/2) ;
- c) Activités menées par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement et orientation future du sous-programme relatif au commerce, à l'investissement et à l'innovation (ESCAP/CTI/2021/3) ;

d) Outcome of the Asia-Pacific Business Forum 2019 (ESCAP/CTI/2021/INF/1) (en anglais seulement) ;

e) Outcome of the Asia-Pacific Business Forum 2020 (ESCAP/CTI/2021/INF/2) (en anglais seulement).

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

3. Le Comité a tenu sa septième session à Bangkok et en ligne du 27 au 29 janvier 2021, en raison de la pandémie de COVID-19. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture. M. Vangelis Vitalis, Secrétaire adjoint au commerce et à l'économie au Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande et Président de la réunion des hauts fonctionnaires de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique de 2021, a prononcé un discours liminaire.

4. Il sera rendu compte des débats tenus pendant la session dans le résumé de la présidence, qui sera disponible une semaine après la fin de la session et sera annexé au présent rapport.

B. Participation

5. Les membres et les membres associés ci-après de la CESAP étaient représentés à la session du Comité : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Hong Kong (Chine) ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Îles Cook ; Îles Marshall ; Japon ; Kazakhstan ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République populaire démocratique de Corée ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Turkménistan ; Turquie ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam.

6. Un représentant de Saint-Marin, qui a qualité d'Observateur permanent auprès de la Commission, a participé à la session.

7. Un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime y a également assisté.

8. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale du Travail ; Programme des Nations Unies pour le développement et Union postale universelle.

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Association sud-asiatique de coopération régionale ; Commission économique eurasienne et Institut de coopération économique régionale pour l'Asie centrale.

10. Un représentant de Consumer Unity and Trust Society était présent.

C. Élection du Bureau

11. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président : M. Vangelis Vitalis (Nouvelle-Zélande)
 Vice-Présidents : M. Tumur Amarsanaa (Mongolie)
 M. Rachmat Budiman (Indonésie)

D. Ordre du jour

12. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Tendances récentes et faits nouveaux concernant le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique, y compris les conséquences de la montée du protectionnisme et de la pandémie de maladie à coronavirus.
3. Promouvoir les investissements étrangers directs entrants et sortants après la pandémie de maladie à coronavirus.
4. Activités menées par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement et orientation future du sous-programme relatif au commerce, à l'investissement et à l'innovation :
 - a) Activités menées par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement et priorités du sous-programme ;
 - b) Examen de l'orientation future du sous-programme, y compris de sa contribution dans les domaines qui devraient être intégrés dans les activités de tous les comités conformément à l'appareil de conférence de la Commission.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session.

E. Manifestations parallèles

13. Les manifestations ci-après se sont tenues parallèlement à la septième session du Comité, avant ou pendant la septième Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique :

- a) 25 janvier 2021 : Démonstration du guide en ligne d'évaluation de l'état de préparation au commerce transfrontière sans papier ;

- b) 25 et 26 janvier 2021 : Sixième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier ;
- c) 26 janvier 2021 : Webinaire sur l'amélioration des référentiels commerciaux nationaux ;
- d) 27 janvier 2021 : Démonstration de l'outil d'analyse de l'intégration régionale et de la chaîne de valeur ;
- e) 27 janvier 2021 : Webinaire sur les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique – gradation, commerce et pandémie ;
- f) 28 janvier 2021 : Démonstration de l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale ;
- g) 29 janvier 2021 : Exposé relevant du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNeT) – commerce et politique commerciale pendant la pandémie.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CTI/2021/1/Rev.1	Tendances récentes et faits nouveaux concernant le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique	2
ESCAP/CTI/2021/2	Promouvoir les investissements étrangers directs entrants et sortants après la pandémie de maladie à coronavirus	3
ESCAP/CTI/2021/3	Activités menées par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement et priorités du sous-programme relatif au commerce, à l'investissement et à l'innovation	4 a)
ESCAP/CTI/2021/4	Rapport du Comité du Commerce et de l'investissement sur les travaux de sa septième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CTI/2021/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CTI/2021/L.2	Projet de rapport	6
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CTI/2021/INF/1	Outcome of the Asia-Pacific Business Forum 2019	4 a)
ESCAP/CTI/2021/INF/2	Outcome of the Asia-Pacific Business Forum 2020	4 a)
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-trade-and-investment-seventh-session	Information for participants, including list of participants and tentative programme	

Annexe II

Résumé des débats tenus lors de la septième session du Comité du commerce et de l'investissement établi par la présidence

I. Introduction

1. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la septième session du Comité du commerce et de l'investissement s'est tenue en ligne sur trois jours à raison de trois heures par jour, du 27 au 29 janvier 2021. Le résumé de la présidence n'entre pas dans les détails de chaque déclaration de pays mais se contente de reprendre succinctement les éléments sur lesquels les vues des membres du Comité convergent s'agissant des points 2 à 5 de l'ordre du jour. Les déclarations des pays, telles qu'elles ont été prononcées pendant la session, sont disponibles sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/events/committee-trade-and-investment-seventh-session>.

II. Résumé des débats

A. Tendances récentes et faits nouveaux concernant le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique, y compris les conséquences de la montée du protectionnisme et de la pandémie de maladie à coronavirus

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les tendances récentes et les faits nouveaux concernant le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2021/1/Rev.1).

3. Les représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont fait des déclarations ou présenté des exposés écrits : Australie ; Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Mongolie ; Pakistan ; Sri Lanka ; Timor-Leste et Turquie.

4. Le Comité a été informé des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur l'économie de divers pays, en particulier dans le secteur des services, notamment le tourisme et les voyages, dont dépendaient de nombreux pays, et des mesures que les gouvernements de ces pays avaient prises pour atténuer ces effets, y compris en apportant un soutien aux microentreprises et petites et moyennes entreprises et en favorisant la transition à l'économie numérique ainsi qu'au commerce numérique. Les répercussions de la pandémie avaient été particulièrement difficiles pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Même si certains avaient relativement bien géré la pandémie, ils continuaient d'en subir les conséquences économiques.

5. Le Comité a noté avec satisfaction qu'à la fin de 2020, la baisse des échanges commerciaux et des investissements étrangers directs (IED) dans la région Asie-Pacifique devrait être moins marquée que dans d'autres régions et que de nombreuses entreprises et chaînes de valeur avaient fait montre d'une bonne résilience. Dans le même temps, il s'est dit préoccupé par le niveau inégal de la reprise économique des pays de la région et de la montée du protectionnisme.

6. Reconnaissant que le commerce et l'investissement étaient essentiels pour la reprise économique rapide après une pandémie, le Comité a réaffirmé son engagement en faveur du multilatéralisme, notamment du système commercial multilatéral, du maintien des chaînes de valeur mondiales et régionales et du renforcement de la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement, l'objectif étant d'œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs, notamment des objectifs de développement durable, en partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne le maintien des échanges et de l'investissement pendant une pandémie et les moyens de se relever après une pandémie.

7. À cet égard, le Comité a recommandé que le secrétariat poursuive ses activités relatives au commerce, à l'investissement et au développement des entreprises en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en renforçant et en rendant plus efficaces les mécanismes de coopération régionale établis par les États membres, tels que l'Accord commercial Asie-Pacifique et d'autres accords régionaux de partenariat commercial et économique, en tenant compte notamment des vulnérabilités des pays ayant des besoins particuliers.

8. En outre, le Comité s'est déclaré convaincu que toutes les mesures d'urgence relatives au commerce et à l'investissement prises en rapport avec la pandémie devraient être proportionnées, transparentes, temporaires et non contraires aux normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et que la lutte contre la COVID-19 ne devrait pas servir de prétexte pour introduire de nouveaux obstacles au commerce. Dans ce contexte, un représentant a noté que la crise liée à la pandémie illustre bien qu'il importait de faciliter la libre circulation des professionnels au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services.

9. Le Comité a noté avec satisfaction que divers pays avaient laissé leurs frontières ouvertes aux échanges commerciaux, en particulier aux exportations des pays les moins avancés. Conscient qu'il est particulièrement important d'assurer l'accès universel aux produits médicaux, notamment aux vaccins, le Comité a pris note des efforts déployés par les Gouvernements chinois, russe et indien à cet égard.

10. Le Comité est convenu de l'importance de l'OMC ainsi que du système commercial multilatéral réglementé pour le commerce mondial et régional, mais il a estimé qu'une réforme de l'OMC et du système commercial multilatéral était nécessaire pour faire en sorte qu'ils soient adaptés aux besoins et que tous les membres de l'OMC aient un accès équitable aux ressources. En particulier, le Comité a reconnu le rôle important de la facilitation des échanges et de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Le Comité a également appelé de ses vœux l'accélération de la réforme de l'OMC concernant les aspects du commerce électronique qui touchent aux échanges commerciaux et l'élaboration de règles applicables au commerce numérique.

11. Le Comité a recommandé d'inclure dans les futurs accords régionaux sur le commerce et la coopération, des dispositions qui limitent la désorganisation du commerce, de l'investissement et des chaînes de valeur mondiales associées en cas de pandémie ou d'autres crises. Il a également recommandé d'ajouter dans ces accords des dispositions soutenant le développement durable.

12. Le Comité a reconnu le rôle important des associations d'intégration régionale s'agissant de promouvoir la coopération régionale et de prévenir le protectionnisme et le nationalisme. À cet égard, il a été informé de plusieurs initiatives visant à renforcer l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), notamment la mise en œuvre des 12 recommandations issues de l'examen à mi-parcours du Plan de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2025, en particulier dans les domaines de la quatrième révolution industrielle et de la transformation numérique, de la transition vers l'énergie verte et du renforcement des capacités humaines, entre autres mesures. Le programme de coopération de l'Union économique eurasiatique et de l'ASEAN, qui a été prolongé jusqu'en 2025, est un autre exemple de réussite. Ce programme avait été conçu pour favoriser un environnement propice aux entreprises dans les pays membres et créer des mécanismes de dialogue direct entre les associations professionnelles et l'Union économique eurasiatique et l'ASEAN. Le Comité a également reconnu l'importance de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et de la signature du Partenariat économique global régional. Dans ce contexte, un représentant a appelé de ses vœux la ratification rapide du Partenariat économique global régional par ses membres.

13. Le Comité a été informé qu'en septembre 2020, la Mongolie avait adhéré à l'Accord commercial Asie-Pacifique en vue d'approfondir son intégration dans la région Asie-Pacifique et qu'elle prévoyait de commencer à l'appliquer le 1^{er} janvier 2021. Le représentant de la Mongolie a en outre informé le Comité que l'adhésion de son pays à l'Accord contribuerait à renforcer l'intégration économique régionale de la Mongolie, à la relier aux chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales, à l'ouvrir aux marchés étrangers et à attirer les investissements.

14. Le Comité a exprimé son soutien et sa satisfaction concernant l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale (TINA) que le secrétariat a mis au point pour aider les États membres de la CESAP à négocier des accords commerciaux, l'objectif final étant de développer le commerce à l'appui du Programme 2030, et recommandé la poursuite de ces activités.

15. Le Comité a reconnu que la transition numérique, accélérée par la pandémie, pourrait créer de nouvelles opportunités économiques, notamment en matière de commerce et d'investissement et, à cet égard, a noté qu'il fallait redoubler d'efforts pour réduire le fossé numérique dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique et entre ces pays en augmentant les investissements dans les infrastructures numériques et les compétences numériques des personnes et des entreprises, en particulier celles qui se situent dans des zones rurales et éloignées et qui y mènent leurs activités. Toutefois, dans le même temps, le Comité a insisté sur l'importance du respect des principes de neutralité technologique et de souveraineté numérique ainsi que sur la nécessité de protéger les données personnelles lors de l'élaboration de règles internationales dans ce domaine.

16. Reconnaissant qu'il subsistait un fossé important entre le secteur du commerce numérique des pays les moins avancés et celui d'autres pays, le Comité a prié le secrétariat d'apporter un appui aux petites économies et aux pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne l'élaboration de recommandations pragmatiques, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le lancement d'une étude sur l'effet de l'harmonisation des règles et réglementations applicables au commerce numérique sur la participation effective de ces pays au commerce électronique et au commerce numérique.

17. Le Comité a recommandé que les États membres étendent leur collaboration, selon qu'il conviendrait, visant à réduire les obstacles au commerce des biens et des services qui sous-tendaient le commerce numérique afin d'assurer un échange électronique transfrontalier sûr et transparent de données et de documents commerciaux, et à harmoniser les règles et les réglementations relatives au commerce électronique et au commerce numérique.

18. À cet égard, le Comité a prié le secrétariat d'approfondir son analyse des règles et réglementations applicables au commerce conventionnel, au commerce électronique et au commerce numérique, en collaboration avec d'autres organisations concernées, en vue de favoriser l'harmonisation et de recenser les meilleures pratiques à l'échelle internationale. Il a recommandé de tirer parti, dans la mesure du possible, des normes, des cadres internationaux et des initiatives existants, notamment de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

19. Dans ce contexte, le représentant de la Mongolie a informé le Comité que, s'agissant de l'adhésion de son pays à l'Accord-cadre, il s'employait actuellement à achever les procédures internes et à les faire approuver par le Gouvernement et le Parlement. Il a exhorté les membres de la CESAP à adhérer à l'Accord, car il était essentiel pour promouvoir le commerce transfrontière sans papier et faciliter le commerce par la reconnaissance mutuelle et l'échange de données et de documents électroniques liés au commerce.

20. Le Comité a prié le secrétariat d'organiser, dans la limite des ressources existantes, des consultations régionales sur le commerce et l'investissement dans le but précis d'aider les pays les moins avancés à faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever, afin qu'ils puissent sortir de la catégorie des pays les moins avancés, notamment dans le contexte de leur engagement dans l'Organisation mondiale du commerce.

B. Promouvoir les investissements étrangers directs entrants et sortants après la pandémie de maladie à coronavirus
(Point 3 de l'ordre du jour)

21. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Promouvoir les investissements étrangers directs entrants et sortants après la pandémie de maladie à coronavirus » (ESCAP/CTI/2021/2).

22. Des représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Népal ; Pakistan ; Tadjikistan ; Timor-Leste et Turquie.

23. Le Comité a reconnu l'importance des investissements étrangers directs entrants et sortants pour le développement durable et noté que l'augmentation des investissements dans les secteurs visés par les objectifs de développement durable était la clef d'une reprise durable, globale et inclusive de l'économie mondiale après la crise. Dans ce contexte, le Comité a noté avec préoccupation la stagnation de l'économie mondiale, le faible niveau des investissements, le niveau élevé d'incertitude et la volatilité des marchés financiers qui ont affecté la capacité budgétaire des pays de la région à financer la réalisation des objectifs.

24. Dans ce contexte, le Comité a appuyé les initiatives du secrétariat visant à a) étudier la possibilité de créer, dans la limite des ressources existantes, une plateforme en ligne qui aiderait les États membres à faire correspondre les entrées et sorties d'IED et b) élaborer des modèles d'indicateurs qui permettraient aux États membres d'évaluer la contribution des IED au développement durable.

25. Le Comité a noté qu'il fallait veiller à ce que les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux fonctionnent de manière cohérente et deviennent plus transparents pour inspirer davantage confiance ; soutenir des investissements durables et de qualité dans les infrastructures afin de créer de nouveaux emplois hautement qualifiés et favoriser la transparence, la stabilité et la prévisibilité pour l'investissement. En particulier, le financement de projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'assainissement, du microcrédit et d'autres services financiers, ainsi que des technologies numériques, devrait être une priorité et les microentreprises et petites et moyennes entreprises devraient être les principaux bénéficiaires de ces financements.

26. Le Comité a été informé des activités et des politiques menées par divers gouvernements pour que les conditions soient plus propices aux échanges commerciaux et à l'investissement dans leur pays respectif et attirer les IED, en particulier dans l'objectif de parvenir à un développement durable, notamment en mettant en œuvre des initiatives générales de libéralisation des IED, en rationalisant les procédures, en adoptant des technologies numériques, en accordant des incitations, en établissant des systèmes de guichet unique pour l'approbation des investissements, en concluant des accords internationaux d'investissement rééquilibrés, en développant des zones économiques libres et spéciales, en favorisant le développement de groupements industriels et de systèmes d'information industrielle, en élaborant des stratégies adaptées aux secteurs prioritaires et en accélérant la facilitation des investissements. Certains pays accordaient un traitement égal aux investisseurs nationaux et étrangers, mais d'autres avaient adopté des politiques plus restrictives, y compris des procédures de sélection. Le Comité s'est dit convaincu que ces politiques devraient être conformes aux obligations internationales des pays, y compris celles de l'OMC. Dans ce contexte, le Comité a appelé les pays à favoriser un régime d'investissement mondial et régional transparent.

27. Le Comité a reconnu que le secteur privé jouait un rôle important dans la création d'emplois et de revenus et dans la réduction de la pauvreté grâce au commerce et à l'investissement et que le multilatéralisme lui était bénéfique : il était donc important de faire participer le secteur privé à l'élaboration des stratégies nationales de développement, des politiques d'investissement et du cadre juridique et réglementaire correspondant.

28. Dans ce contexte, le Comité a été informé des mesures et des politiques que divers pays avaient mises en œuvre pour aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises qui jouaient un rôle important dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, en établissant des liens en amont et en aval avec les investisseurs étrangers, notamment en leur apportant un soutien financier, en développant des bases de données de fournisseurs nationaux, en assurant la formation professionnelle et en simplifiant la réglementation.

29. Le représentant du Bangladesh, reconnaissant qu'il importait de mettre au point des indicateurs pour mesurer la contribution des IED au développement durable, a demandé l'assistance technique du secrétariat pour développer des indicateurs spécifiques à chaque pays.

C. Activités menées par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement et orientation future du sous-programme relatif au commerce, à l'investissement et à l'innovation :

a) Activités menées par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement et priorités du sous-programme ;

b) Examen de l'orientation future du sous-programme, y compris de sa contribution dans les domaines qui devraient être intégrés dans les activités de tous les comités conformément à l'appareil de conférence de la Commission

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les activités menées par le secrétariat et les résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement et l'orientation future du sous-programme relatif au commerce, à l'investissement et à l'innovation (ESCAP/CTI/2021/3) ainsi que des documents d'information sur les résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2019 (ESCAP/CTI/2021/INF/1) et les résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2020 (ESCAP/CTI/2021/INF/2).

31. Des représentant(e)s des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine et Indonésie.

32. Le Comité s'est félicité des activités menées par le secrétariat dans le domaine du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises, notamment de ses travaux de recherche, de son assistance technique et de la mise en place de mécanismes de coopération régionale, et a recommandé que ces travaux soient poursuivis.

33. Le représentant du Bangladesh a demandé au secrétariat d'assurer un suivi de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

34. Le Comité a noté l'importance du secteur privé, en particulier des microentreprises et petites et moyennes entreprises, et de l'intégration de ces entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. À cet égard, il a été informé des mesures prises par le Gouvernement indonésien pour établir des partenariats public-privé dans divers domaines avec la participation des entreprises licornes de la région spécialisées dans le numérique afin de mieux intégrer ces entreprises dans un réseau plus large de chaînes d'approvisionnement transfrontières.

35. Le Comité a noté l'importance des IED de création intrarégionaux, qui constituaient un indicateur des futures chaînes d'approvisionnement en Asie et dans le Pacifique. Le représentant de l'Indonésie a souligné que, pour se relever de la crise et reconstruire en mieux, des changements structurels dans les chaînes d'approvisionnement régionales pourraient encourager la décarbonisation des échanges et des flux d'investissement.

36. Le Comité a également souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes ou sont gérées par des femmes.

37. Le Comité a prié le secrétariat d'organiser des consultations régionales sur le commerce et l'investissement dans le but précis d'aider les pays les moins avancés à faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever, afin qu'ils puissent sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

38. Reconnaissant les perspectives et les difficultés de la quatrième révolution industrielle, le Comité a recommandé que le secrétariat lance une étude concernant ses effets sur la production, l'emploi, les entreprises et le commerce et le soutien politique et technique nécessaire aux petites économies et aux économies émergentes pour faire face à ces effets.

39. Reconnaissant le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme 2030, le Comité a recommandé que les modalités employées par le secrétariat pour mobiliser les entreprises à cette fin, à savoir le Réseau des entreprises durables de la CESAP et le Forum Asie-Pacifique des entreprises, soient maintenues et améliorées et que le secrétariat redouble d'efforts pour promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de démarches novatrices pour les entreprises qui contribuent à la durabilité, notamment les principes et les normes internationalement reconnus en matière de conduite responsable des affaires tels que ceux qui figuraient dans le Pacte mondial des Nations Unies.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

40. Aucune autre question n'a été examinée.
